



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement, des transports,
de l'énergie et de la communication DETEC

Office fédéral de l'énergie OFEN
Affaires du Conseil fédéral et du Parlement

27 septembre 2023

Consultation relative aux modifications de la loi sur l'approvisionnement en électricité (réserve d'électricité) avant-projet du 28 juin 2023) : rapport de résultats

N° du dossier : BFE-011.81-02-9/6/4



BFE-D-5DB33401/154

Table des matières

1.	Contexte et objet de la consultation	3
2.	Déroulement et destinataires	3
3.	Vue d'ensemble des participants à la consultation	3
4.	Résumé des résultats de la consultation	4
4.1.	Exigences formulées à l'égard du projet dans son ensemble	4
4.2.	Exigences relatives à certaines propositions de modification de la LApEI	4
4.2.1	Dispositions relatives aux centrales de réserve (art. 8a, 8b, 15 et 15a AP-LApEI)	4
4.2.2	Dispositions concernant les groupes électrogènes de secours et les installations CCF (art. 8a, 8b AP-LApEI)	5
4.2.3	Ordonnance sur la protection de l'air (art. 8b AP-LApEI).....	5
4.2.4	Lien avec la loi sur l'approvisionnement du pays (art. 8a AP-LApEI)	5
4.2.5	Réserve liée à une réduction de la consommation (art. 8a, AP-LApEI).....	6
4.3.	Exigences relatives à certaines modifications proposées dans la loi sur le CO ₂	6
4.4.	Exigences relatives à certaines modifications proposées dans la LEne	6
4.4.1	Contributions d'investissement pour les installations CCF (art. 34a, 35, 36 et 38 AP-LEne).....	6
4.4.2	Information du public (art. 55a et 56 AP-LEne).....	7
4.5.	Autres exigences.....	7
5.	Liste des abréviations	9
6.	Liste des participants à la consultation.....	11

1. Contexte et objet de la consultation

Le 28 juin 2023, le Conseil fédéral a lancé une procédure de consultation relative aux modifications de la loi fédérale du 23 mars 2007 sur l’approvisionnement en électricité (LApEI ; RS 734.7). Outre la révision de la LApEI, le projet mis en consultation contenait également des modifications de la loi fédérale du 30 septembre 2016 sur l’énergie (LEne ; RS 730.0) et de la loi fédérale du 23 décembre 2011 sur le CO₂ (RS 641.71). Les modifications de la LApEI visent à créer une base légale explicite pour la participation des centrales de réserve, des groupes électrogènes de secours et des installations de couplage chaleur-force (CCF) à la réserve d’électricité. Le projet prévoit d’introduire dans la LEne une base légale pour le versement de contributions d’investissement pour les installations CCF. Par le biais de la LEne, le législateur entend également charger l’Office fédéral de l’énergie (OFEN) d’informer le public de la situation du moment en matière d’approvisionnement énergétique. Enfin, la loi sur le CO₂ doit permettre à la Confédération de rembourser aux exploitants d’installations dites bicomcombustibles ou multicomcombustibles les dépenses occasionnées pour acquérir des droits d’émissions de CO₂ supplémentaires s’ils passent à l’autre agent énergétique sur ordre de la Confédération.

2. Déroulement et destinataires

La procédure de consultation menée par le Département fédéral de l’environnement, des transports, de l’énergie et de la communication (DETEC) a pris fin le 20 octobre 2023. Les documents relatifs à la consultation et les avis peuvent être consultés à l’adresse www.admin.ch > Droit fédéral > Procédures de consultation > Procédures de consultation terminées > 2023 > DETEC.

Le présent rapport résume les avis, sans prétendre à l’exhaustivité¹.

3. Vue d’ensemble des participants à la consultation

Au total, 96 avis ont été reçus dans le cadre de la procédure de consultation. **Participants par catégorie** **Nombre d’avis reçus**

Cantons	25
Partis politiques représentés à l’Assemblée fédérale	5
Commissions et conférences	8
Associations faitières de l’économie qui œuvrent au niveau national	4
Associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national	3
Industrie du gaz et du pétrole	2
Secteur de l’électricité	10
Industrie et services	15
Secteur des transports	1
Secteur du bâtiment	1
Organisations de protection des consommateurs	1
Organisations pour la protection de l’environnement et du paysage	6

¹ Conformément à l’art. 8 de la loi du 18 mars 2005 sur la consultation (LCo ; RS 172.061), le remaniement des projets mis en consultation passe par la prise de connaissance de tous les avis exprimés, qui ont été pondérés et évalués.

Organisations dans les domaines des cleantech, des énergies renouvelables ou de l'efficacité énergétique	7
Autres organisations actives dans les domaines de la politique ou des techniques énergétiques	4
Autres participants à la procédure de consultation	7
Total des avis reçus	99

4. Résumé des résultats de la consultation

4.1. Exigences formulées à l'égard du projet dans son ensemble

La majorité (cantons, CDEn / DTAP, PRD, UDC, Le Centre, secteur de l'électricité) approuve le fait que le projet de révision de la LApEI crée un instrument à titre d'assurance pour renforcer l'approvisionnement en électricité en cas de situations extraordinaires. Le PS salue lui aussi les grandes lignes de la révision de la LApEI visant à assurer la sécurité de l'approvisionnement en électricité comme c'était le cas jusqu'à présent. Il s'oppose toutefois à de nouveaux aménagements dans la perspective d'un dimensionnement d'une puissance de réserve pouvant atteindre 1000 MW au moyen de centrales de réserve utilisant des énergies fossiles et demande à la place un développement accru des énergies renouvelables, davantage d'investissements dans l'efficacité énergétique et un accord sur l'électricité avec l'UE. LES VERT-E-S et les associations environnementales (dont le WWF et Birdlife) rejettent le projet, car la crise climatique ne permet pas d'investir dans des infrastructures utilisant des énergies fossiles. La CGCA rejette également le projet et souhaite plutôt mettre l'accent sur la force hydraulique. D'autres participants à la consultation doutent de la nécessité fondamentale des centrales de réserve. Ils dénoncent le coût élevé de la réserve d'électricité et demandent une alternative, à savoir une réserve de consommation en supposant que celle-ci serait nettement moins chère que de nouvelles centrales de réserve. L'encouragement des installations CCF est sujet à controverse. Les participants rejettent la proposition en raison des émissions de CO₂ générées par les installations CCF et parce que le fonds alimenté par le supplément n'est pas destiné à la promotion d'installations utilisant des énergies fossiles. Pour l'UDC, il faut ancrer davantage les groupes électrogènes de secours décentralisés dans le projet, par exemple en suspendant la limite d'exploitation de 50 heures par an en cas de pénurie d'électricité.

4.2. Exigences relatives à certaines propositions de modification de la LApEI

4.2.1 Dispositions relatives aux centrales de réserve (art. 8a, 8b, 15 et 15a AP-LApEI)

L'AES, la CDEn, le canton de Berne et l'UDC souhaitent autoriser le recours aux centrales de réserve pour le maintien de la tension. Swissgrid apporte toutefois une nuance : si une centrale de réserve a été initialement financée par le marché, il ne voit pas pourquoi il faudrait interdire en soi sa participation au marché SDL. La COMCO et Swissgrid jugent problématique (et rejettent) la norme de délégation au Conseil fédéral pour ce qui est de la couverture des coûts pour l'énergie d'ajustement. Axpo, Powerloop, l'aeesuisse et l'AES demandent la prise en charge des coûts supplémentaires par rapport aux combustibles fossiles si les centrales de réserve sont exploitées avec des combustibles issus du renouvelable.

Powerloop et l'AES souhaitent que l'on renonce à inscrire dans la loi la possibilité d'imposer aux exploitants de centrales de réserve de participer à la réserve. L'AES demande la tenue d'un nouvel appel d'offres avant toute obligation. L'AES, la PRD, Swissgrid et Alpiq souhaitent qu'il soit possible de continuer à exploiter des centrales même après leur engagement dans la réserve, car elles contribuent à la sécurité d'approvisionnement et à la stabilité du système. Pour éviter toute distorsion de la concurrence, Alpiq souhaite que les centrales de réserve soient interdites de retour sur le marché.

L'AES, Axpo et l'UDC souhaitent que les dispositions relatives à l'accès aux conduites permettent d'imposer aux exploitants de ces installations des conditions transparentes, raisonnables et non

discriminatoires pour l'utilisation de ces conduites par les centrales de réserve. L'AES estime qu'il s'agit d'une entorse à l'art. 13 LITC et craint des situations de discrimination par rapport à d'autres clients.

Swissgrid indique qu'elle peut se charger des appels d'offres pour les centrales existantes, mais qu'elle a des réticences en ce qui concerne les appels d'offres pour la construction et l'exploitation de nouvelles installations. EWZ, la Ville de Zurich et la COMCO ne souhaitent pas d'exceptions aux appels d'offres. Du point de vue de la concurrence, la COMCO ne souhaite renoncer aux appels d'offres que dans des situations exceptionnelles et justifiées. Swissgrid signale qu'elle ne saisit pas clairement si elle doit conclure un accord avec les participants à la réserve même si c'est le DETEC qui a procédé à l'appel d'offres.

Pour la Commission fédérale de la consommation, le critère déterminant pour les centrales de réserve est la disponibilité des installations à fournir de l'énergie et de la puissance, et non le combustible avec lequel elles fonctionnent. L'AES demande une définition de la notion de « centrale de réserve ».

4.2.2 Dispositions concernant les groupes électrogènes de secours et les installations CCF (art. 8a, 8b AP-LApEI)

La CDEn ainsi que 6 cantons additionnels demandent de préciser les dispositions d'accès au marché des groupes de secours, soit d'interdire aux centrales de réserve de fournir de l'énergie au marché, mais d'autoriser la fourniture de services réseau (SDL) en dehors de la période d'engagement pour autant que toutes les prescriptions de protection du bruit, de l'air et de l'utilisation des rejets de chaleurs (prescriptions cantonales) soient respectées (c'est-à-dire aucune exception ou dérogation).

Le canton d'Argovie, la DTAP, Swissgrid, l'association Asut et Economie Suisse ainsi que la VFAS et la CFC demandent que certaines dispositions et définitions soient précisées afin d'améliorer la lisibilité et la compréhension du texte. Dans le même ordre d'idée, le canton de Berne, la DTAP, l'Union Démocratique du Centre et Axpo demandent que la définition des différentes rétributions soient précisées afin de refléter les rétributions actuelles de manière plus précise et sans équivoque. Il ne s'agit que de précisions et non d'un changement de mécanisme de rétribution.

Finalement, la COMCO et Swissgrid demandent d'adapter le régime de facturation de l'énergie de réglage causée par les centrales de réserve tandis que l'association ASUT demande de conserver le statu quo.

4.2.3 Ordonnance sur la protection de l'air (art. 8b AP-LApEI)

24 cantons et demi-cantons ont pris position sur la question de la compatibilité des groupes de secours avec les normes d'émissions de polluants (OP Air). 16 cantons ont repris telle quelle la prise de position à ce sujet de la CDEn et la DTAP à savoir de biffer les exceptions (même temporelles) aux valeurs limites selon l'OP Air. Cette position est partagée par le parti socialiste ainsi que certains mouvements écologistes. La CDEn et la DTAP (et donc 16 cantons) demandent le cas échéant une limitation temporelle des exceptions au 31.12.2026. Ces propositions sont plus astreignantes que la proposition du Conseil Fédéral. L'Union Démocratique du Centre, Axpo et les associations Science Industries et Asut demandent quant à eux que le régime d'exception de l'OP Air soit reconduit pour des raisons économiques, ce qui constituerait un assouplissement par rapport à la proposition du Conseil Fédéral.

4.2.4 Lien avec la loi sur l'approvisionnement du pays (art. 8a AP-LApEI)

La CDEn et la DTAP, les cantons AG et BE, l'UVS et l'AES demandent que la coordination entre la réserve d'électricité et les mesures en matière d'approvisionnement économique du pays soit inscrite dans la loi à titre contraignant et non sous la forme d'une délégation non obligatoire au Conseil fédéral. Le GGS se prononce en faveur d'une application élargie de la réserve d'électricité pour pallier la menace d'une pénurie d'électricité et retarder les mesures de gestion réglementée. Enfin,

Cemsuisse, le GGS, l'IGEB, Industrie suisse de la terre cuite et Migros sont d'avis qu'il faudrait régler les questions visant à assurer la sécurité de l'approvisionnement dans la loi sur l'approvisionnement du pays et non dans la LApEI.

4.2.5 Réserve liée à une réduction de la consommation (art. 8a, AP-LApEI)

Outre les participants à la consultation qui approuvent (sur le fond) l'ensemble du projet, la CCIG et l'AES approuvent également la disposition proposée.

En revanche, les cantons (la CDEn et la DTAP, AG, AR, AI, BL, BS, BE, FR, GE, GR, JU, LU, NE, NW, SZ, SO, TI, VS, ZH), le PES et le PSS, la COMCO, les associations de l'économie et de l'industrie (economiesuisse, l'USS, l'aHK, Cemsuisse, la CVCI, le GGS, l'IGEB, Scienceindustries, Swissmem, Industrie suisse de la terre cuite), les associations environnementales (Greenpeace, Pro Natura, ASPO, Pusch, l'Association suisse pour la protection du climat, le WWF) ainsi que sses, Swisscleantech, la FSE, l'Alliance climatique suisse, Métal Suisse, noe-21, PSR/IPPNW, ZHAW, déplorent que l'on renonce à introduire une réserve de consommation souveraine. Ils estiment que celle-ci serait probablement plus avantageuse que les mesures prises du côté de la production, qu'elle soulagerait l'environnement et permettrait d'élargir le cercle des participants à la réserve. La COMCO et différentes associations industrielles (Cemsuisse, le GGS, l'IGEB, Swissmem, Industrie suisse de la terre cuite) ainsi que Swisscleantech demandent notamment que la réduction de la demande ne soit pas prise en compte sur une base volontaire, mais qu'elle soit obligatoirement considérée comme une partie équivalente de la réserve d'électricité.

4.3. Exigences relatives à certaines modifications proposées dans la loi sur le CO₂

Cemsuisse et Swissmem demandent que la Confédération prenne en charge les coûts supplémentaires liés à l'acquisition de l'autre agent énergétique si les exploitants d'installations bicom bustibles ou multicom bustibles sont obligés d'utiliser un agent énergétique donné (et pas seulement les coûts supplémentaires liés aux droits d'émission). Science Industries et le canton de Zurich demandent que les coûts des droits d'émission supplémentaires soient obligatoirement pris en charge par la Confédération, sans qu'il soit nécessaire de prouver le préjudice subi.

4.4. Exigences relatives à certaines modifications proposées dans la LEne

4.4.1 Contributions d'investissement pour les installations CCF (art. 34a, 35, 36 et 38 AP-LEne)

Les participants rejettent majoritairement le soutien aux installations CCF à hauteur de 20 millions de francs par an par le biais du fonds alimenté par le supplément. Comme argument principal, ils avancent que le fonds n'est pas prévu pour encourager des installations utilisant des énergies fossiles. Un modèle d'encouragement fondé sur la LApEI ou limité aux combustibles renouvelables, sans possibilité de compensation en cas d'utilisation de combustibles fossiles, serait plus cohérent avec le système.

La majorité des cantons (à l'exception de SG) ainsi que la CDEn et la DTAP partagent cet avis, de même que la plupart des partis (Le Centre, le PRD les Libéraux, le PS et LES VERT-E-S). Ils font remarquer que, dans l'esprit de la politique climatique, les installations bénéficiant d'un encouragement devraient fonctionner principalement avec des combustibles renouvelables. L'UDC se montre également critique, soulignant les moyens limités du fonds alimenté par le supplément et le fait que les installations sont exploitées en premier lieu pour produire de la chaleur et non de l'électricité.

L'Union des villes suisses, les fournisseurs d'énergie (Axpo, ewz), Swisscleantech, la COMCO et la Fédération Romande des Consommateurs (FRC) rejettent également la mesure, la jugeant contraire au système. Alpiq salue la mesure sur le fond, mais rejette l'encouragement par le biais du fonds alimenté par le supplément. Les BKW et Economiesuisse souhaitent que l'encouragement ne concerne pas seulement les nouvelles installations, mais aussi les extensions, à l'instar de la

pratique en vigueur pour les centrales hydroélectriques. L'AES émet des réserves et préfère des appels d'offres indépendants de la technologie plutôt qu'un encouragement uniquement pour les installations CCF fonctionnant aux énergies fossiles.

Les organisations environnementales rejettent le projet sur le fond et privilégient des mesures d'économie d'électricité pour éviter une pénurie d'électricité.

Parmi les grandes associations, seule l'AES est favorable à la mesure ; quant aux plus petites, seules Swisspower et Powerloop la plébiscitent. L'aeesuisse est favorable à la mesure à condition que les installations fonctionnent avec des combustibles renouvelables.

4.4.2 Information du public (art. 55a et 56 AP-LEne)

Les nouvelles dispositions relatives à l'accès aux données et à l'information du public par l'OFEN font soit l'objet d'un soutien explicite, soit ne soulèvent pas autrement de commentaires. Les cantons et la CDEn, les associations de branche et quelques grandes entreprises d'approvisionnement en énergie indiquent qu'il faudrait renoncer aux relevés multiples. De même, ces groupes d'intérêt ainsi qu'Economiesuisse, Metal Suisse et la Ville de Zurich font savoir que la charge de travail pour les personnes concernées doit être réduite au maximum et qu'il faut renoncer à collecter des données à titre de réserve. La CGCA ne soutient la nouvelle disposition qu'à la condition que la charge de travail soit aussi réduite que possible et que les produits de données soient également mis gratuitement à la disposition des cantons.

L'AES, des groupements de la branche de l'électricité ainsi que des entreprises individuelles font remarquer que la branche doit être impliquée dans le processus de sélection des produits de données et dans l'élaboration des directives.

L'AES explique que s'il faut recourir à des produits de données plus étendus que ceux disponibles dans le monitoring du gaz de l'approvisionnement économique du pays, il faut s'attendre à des coûts supplémentaires importants. Selon l'association, il appartient au destinataire des données de prendre en charge ces coûts. De même, la collecte de données sensibles sur le plan économique ne doit pas être autorisée.

Axpo, les BKW et Alpiq soulignent la nécessité d'évaluer à chaque fois le rapport coûts/bénéfices de la collecte de données. Ils constatent que les formats et les accès aux données sont très hétérogènes et fragmentés. De leur point de vue, une livraison de données pourrait ainsi entraîner une charge administrative importante.

Swissmem constate l'extrême importance de données et d'informations récentes et fiables sur la consommation et les objectifs d'économie, qui devraient être disponibles si possible en temps réel.

4.5. Autres exigences

Les cantons des Grisons et de Berne demandent que les coûts d'opportunité de l'énergie hydraulique soient indemnisés. Alpiq et l'ASAE souhaitent inscrire cette indemnisation dans la loi, en fonction de la situation sur le marché, de la différence de prix sur le marché de l'électricité entre les mois d'hiver et les mois d'été et de la valeur de la flexibilité. L'aeesuisse écrit que les exploitants dont le portefeuille est supérieur à 10 GWh doivent être obligés de participer à la réserve hydroélectrique. L'ECom propose de préciser les commentaires en indiquant que la réserve hydraulique est en principe dimensionnée de manière à ce que sa contribution, combinée à celle de la réserve complémentaire, permette d'assurer l'approvisionnement en électricité pendant quelques semaines en hiver ou au début du printemps en cas de pénurie.

Swissgrid souligne qu'un manque de liquidités de sa part doit être évité. Cela nécessite un plan de la part de la Confédération. Par ailleurs, Swissgrid préconise de régler explicitement dans la loi le rôle

et les responsabilités des groupes-bilans. Elle propose en outre d'adapter l'art. 22 LApEI afin de préciser le rôle de l'EICoM en matière d'observation des marchés de l'électricité et de la situation de l'approvisionnement, et d'inscrire dans la loi la possibilité pour l'EICoM de faire appel à des tiers. En outre, la relation future entre les dispositions mentionnées et l'art. 9 LApEI, et en particulier son al. 2, n'est pas clairement établie. S'agissant de l'offensive solaire, L'EICoM propose, de compléter l'art. 71a LEne dans le droit en vigueur afin de régler les coûts liés au renforcement du réseau.

En ce qui concerne le financement de la réserve, Swissgrid écrit qu'il ne devrait pas s'agir de coûts spécifiques du réseau de transport. Il serait plus indiqué de prévoir une sorte de deuxième supplément sur le réseau. Le canton de BS, le PS, l'USS et l'USAM demandent d'examiner un financement de la réserve d'électricité par le biais du budget fédéral. Selon Travaillsuisse, l'OFEN devrait envisager des réductions similaires à celles des primes d'assurance maladie afin d'atténuer les cas de rigueur. Economiesuisse, Scienceindustries et Swissmem souhaitent d'autres modèles de financement afin que les entreprises grandes consommatrices d'électricité n'aient pas à supporter les coûts les plus élevés. Cemsuisse, le GGS, l'IGEB et Industrie suisse de la terre cuite trouvent inquiétant que le secteur de l'électricité, majoritairement en mains publiques, fasse des bénéfices et que les coûts augmentent pour l'industrie. Sciencesindustries fait remarquer que le cadre réglementaire devient de plus en plus complexe, ce qui pourrait freiner l'innovation. Pour la CCIG, l'objectif doit rester l'ouverture du marché de l'électricité.

L'AES, Swissgrid et EWZ font savoir qu'une meilleure structuration des art. 8a et 8b LApEI pourrait également contribuer à clarifier le concept et le fonctionnement de la réserve d'électricité. Par exemple, il serait judicieux de traiter dans des articles différents les contenus différents : dispositions générales - réserve hydroélectrique - centrales de réserve - groupes électrogènes de secours et installations de couplage chaleur-force.

Les cantons AG et VS ainsi que l'UVS écrivent que le dimensionnement de la réserve complémentaire doit être aussi petit que possible. La CGCA rejette le projet et demande à la place au législateur de se concentrer sur la force hydraulique. Le PRD se prononce en faveur d'un développement ciblé de la production d'électricité durant le semestre d'hiver par le biais d'appels d'offres ouverts à toute technologie pour la production d'électricité et de chaleur.

Le PS, l'AES, la CCIG, la HKBB et Migros préconisent d'autres mesures, comme l'encouragement du développement des énergies renouvelables ou des négociations avec l'UE en vue d'un accord sur l'électricité. La FSE, Greenpeace, Pro Natura, BirdLife, WWF, PUSCH, l'Association pour la protection du climat, sses, l'Alliance climatique suisse, la Grève du climat suisse, la Nouvelle orientation économique pour le 21^e siècle (Noé21), Médecins en faveur de la responsabilité sociale / pour la prévention de la guerre nucléaire, ainsi que la ZHAW écrivent également qu'il faut envisager toutes les options en alternative à la réserve d'électricité.

Pour la CCE, AG, BE et UR, le rapport explicatif et le message doivent présenter de manière plus complète les effets du projet sur l'environnement et le climat. L'UVS et l'Association des communes suisses demandent que les communes soient activement impliquées dès le début dans les processus de planification et de décision.

5. Liste des abréviations

AECA	Association des établissements cantonaux d'assurance
AES	Association des entreprises électriques suisses
aIHK	Aargauische Industrie- und Handelskammer
AP	Avant-projet (= projet mis en consultation le 28 juin 2023)
ASAE	Association suisse pour l'aménagement des eaux
ASIG	Association Suisse de l'Industrie Gazière
ASPO	Association suisse pour la protection des oiseaux - BirdLife Suisse
CCE	Conférence des chefs des services de la protection de l'environnement
CCIG	Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève
CDEn	Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie
CFC	Commission fédérale de la consommation
CFNP	Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage
CGCA	Conférence gouvernementale des cantons alpins
COMCO	Commission de la concurrence
CP	Centre Patronal
CVCI	Chambre Vaudoise du commerce et de l'industrie
DTAP	Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement
EICom	Commission fédérale de l'électricité
ewj	energie-wende-ja
EWZ	Elektrizitätswerke der Stadt Zürich (Services électriques de la ville de Zurich)
FRC	Fédération romande des consommateurs
FSE	Fondation Suisse de l'Energie
GGS	Gruppe Grosser Stromkunden
hkbb	Handelskammer beider Basel
IGEB	Groupement d'intérêt des industries à consommation intensive en énergie
Installation CCF	Installation de couplage chaleur-force
LApEI	Loi du 23 mars 2007 sur l'approvisionnement en électricité (LApEI ; RS 734.7)
LEne	Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur l'énergie (LEne ; RS 730.0)
OFEN	Office fédéral de l'énergie
PES	Parti écologiste suisse
PSR/IPPNW	Physicians for Social Responsibility/International Physicians for the Prevention of Nuclear War / Médecins pour une responsabilité sociale/pour la prévention de la guerre nucléaire
PSS	Parti socialiste suisse

Pusch	Fondation suisse pour la pratique environnementale Pusch
RETS	Réseaux Thermiques Suisse
RS	Recueil systématique du droit fédéral
SAB	Groupement suisse pour les régions de montagne
sses	Société suisse pour l'énergie solaire
UDC	Union démocratique du centre
USAM	Union suisse des arts et métiers
USS	Union syndicale suisse
UVS	Union des villes suisses
VAS	Verband Aargauischer Stromversorger
VFAS	Association suisse du commerce automobile indépendant
ZHAW	Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften

6. Liste des participants à la consultation

Kantone / Cantons / Cantoni

Canton d'Argovie
Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures
Canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures
Canton de Bâle-Campagne
Canton de Bâle-Ville
Canton de Berne
Canton de Fribourg
Canton de Genève
Canton de Glaris
Canton des Grisons
Canton du Jura
Canton de Lucerne
Canton de Neuchâtel
Canton de Nidwald
Canton d'Obwald
Canton de Schaffhouse
Canton de Schwyz
Canton de Soleure
Canton de Saint-Gall
Canton du Tessin
Canton de Thurgovie
Canton d'Uri
Canton de Vaud
Canton du Valais
Canton de Zurich

In der Bundesversammlung vertretene politische Parteien / partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale / partiti rappresentati nell' Assemblea federale

Le Centre
PRD.Les Libéraux-Radicaux
Parti écologiste suisse
Union démocratique du centre
Parti socialiste suisse

Kommissionen und Konferenzen / Commissions et Conférences / Commissioni e Conferenze

Commission fédérale de l'électricité
Commission de la concurrence
Commission fédérale de la consommation
Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage
Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie
Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement
Conférence gouvernementale des cantons alpins
Conférence des chefs des services de la protection de l'environnement

Gesamtschweizerische Dachverbände der Gemeinden, Städte und Berggebiete / associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national / associazioni mantello nazionali dei Comuni delle città e delle regioni di montagna

Groupement suisse pour les régions de montagne
Union des villes suisses
Association des Communes Suisses

Gesamtschweizerische Dachverbände der Wirtschaft / associations faïtières de l'économie qui œuvrent au niveau national/ associazioni mantello nazionali dell'economia
economiesuisse - organisation faïtière des entreprises suisses
Union suisse des arts et métiers
Union syndicale suisse
Travail Suisse

Gas- und Erdölwirtschaft / Industrie du gaz et du pétrole / Industria del gas e del petrolio
Avenergy Suisse
Association suisse de l'industrie gazière

Elektrizitätswirtschaft / Industrie électrique / Industria elettrica
Association des entreprises électriques suisses
Association suisse pour l'aménagement des eaux
Alpiq Holding AG
Axpo Holding AG
BKW Energie AG
Elektrizitätswerke der Stadt Zürich
Primeo Management AG
Swissgrid AG
Swisspower AG
Verband Aargauischer Stromversorger

Industrie- und Dienstleistungswirtschaft / Industrie et services / Industria e servizi
Aargauische Industrie- und Handelskammer
Association suisse des télécommunications (ASUT)
Cemsuisse
Centre Patronal
Chambre de Commerce, d'industrie et des services de Genève
Chambre Vaudoise du commerce et de l'industrie
Fédération des coopératives Migros
Gruppe Grosser Stromkunden
Groupement d'intérêt des industries à consommation intensive en énergie
Handelskammer beider Basel
Industrie suisse de la terre cuite
Metal suisse
Scienceindustries
SIX Group AG
Swissmem

Verkehrswirtschaft / Industrie des transports / Economia dei trasporti
Association suisse du commerce automobile indépendant

Gebäudewirtschaft / Industrie du bâtiment / industria delle costruzioni
Association des établissements cantonaux d'assurance

Konsumentenorganisationen / Organisations de protection des consommateurs / Associazioni dei consumatori
Fédération Romande des Consommateurs

Umwelt- und Landschaftsschutzorganisationen / Organisations pour la protection de l'environnement et du paysage / Organizzazioni ambientali e per la protezione del paesaggio
Greenpeace Schweiz
Pro Natura
Association suisse pour la protection des oiseaux - BirdLife Suisse

Fondation suisse pour la pratique environnementale
Association suisse pour la protection du climat
WWF Suisse

Organisationen der Bereiche Cleantech, erneuerbare Energien und Energieeffizienz / Organisations
dans le domaine des cleantech, des nouvelles énergies renouvelables et de l'efficience énergétique /
Organizzazioni nell'ambito cleantech, energie rinnovabili ed efficienza energetica
aeesuisse - Organisation faitière de l'économie des énergies renouvelables et de l'efficacité
énergétique
InfraWatt
Ökostrom Schweiz
Powerloop Schweizer Fachverband
Société suisse pour l'énergie solaire
Swisscleantech

Weitere energiepolitische und energietechnische Organisationen / autres organisations actives dans le
domaine de la politique et des techniques énergétiques / Altre organizzazioni attive nell'ambito della
politica energetica e delle tecniche energetiche
energie-wende-ja
NWA Schweiz
Réseaux Thermiques Suisse
Schweizerische Energiestiftung

Weitere Vernehmlassungsteilnehmer / Autres participants à la procédure de consultation / Altri
partecipanti alla procedura di consultazione
Alliance Sud
Alliance climatique suisse
Grève du climat Suisse
noe-21
Physicians for Social Responsibility / International Physicians for the Prevention of Nuclear War
Ville de Zurich
ZHAW - Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften

Total / Total / Totale : 99